

[à photocopier]

## Bulletin d'inscription individuel ...et règlement à retourner à la CRCC ou à l'IRF organisateur

(Voir coordonnées pages 156 à 171 de ce catalogue).

### Un Bulletin par participant et par formation

Titre de la formation : ..... Code : .....

Date : .....

CRCC Organisatrice ou IRF Organisateur : .....

Tarif et modalités d'inscription : contacter votre CRCC ou l'IRF organisateur de la formation.

(Voir coordonnées pages 156 à 171 du catalogue).

#### Informations concernant le participant :

Nom et Prénom : .....

E-mail (mention obligatoire) : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

 Commissaire aux comptes inscrit Directeur de mission Chef de mission Collaborateur confirmé Collaborateur débutant Stagiaire

Entité à facturer : ..... N° de SIRET (obligatoire) : .....

Adresse de l'entité à facturer : .....

Responsable du suivi du dossier : ..... Tél. : .....

Préciser l'adresse de convocation, si différente de l'adresse de facturation : .....

Prise en charge :  Oui  Non Si oui, précisez le type d'organisme :  AGEFOS  OPCALIA  FIFPL

Nom de l'organisme collecteur : .....

Adresse : .....

Nom de l'interlocuteur : ..... Téléphone : .....

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation exposées page 178 de ce catalogue. Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du chèque de règlement ou de caution en cas de prise en charge par un organisme collecteur.

Une facture tenant lieu de convention et une attestation de présence vous seront délivrées à l'issue de la formation.

#### Si prise en charge par un AGEFOS ou OPCALIA :

Joindre l'accord de prise en charge de l'organisme agréé et le chèque de caution. Si la prise en charge n'est que partielle, joindre un chèque de la différence, libellé à l'ordre de CNCC Services Département Formation ou de l'IRF organisateur.

#### En cas de non prise en charge ou de prise en charge par le FIFPL :

Joindre un chèque du montant TTC libellé à l'ordre de CNCC Services Département Formation ou de l'IRF organisateur. Le FIFPL remboursera le participant, à l'issue de la formation, sur présentation de sa facture acquittée.

Protection des données à caractère personnel : se référer au § 7 des conditions générales et modalités d'inscription (page 178 du catalogue).

Établi le ..... À .....

Signature et cachet obligatoire :

Le département Formation de CNCC Services est en charge de la formation des professionnels en liaison avec l'exercice du commissariat aux comptes.